



Notice des Fiches de Souhaits et des Réservations des établissements scolaires et Groupes Partenaires

Afin de vous assurer, à vous et à vos élèves, une expérience positive et bien organisée, nous vous invitons à prendre connaissance de la procédure de réservation à suivre :

COMMENT RÉSERVER ?

Fiche de souhaits :

Destinataires	Contenu	Projet
Fiche de souhaits pour les primaires et centres de loisirs	Spectacle jeune public sur le temps scolaire et tout public	1 ou plusieurs spectacle(s) pour un établissement (plusieurs classes) 1 ou plusieurs spectacle(s) pour une classe
Fiche de souhaits pour les collèges/lycées	Spectacles en journée ou en soirée adaptés à ces niveaux	1 ou plusieurs spectacle(s) pour un établissement (plusieurs classes) 1 ou plusieurs spectacle(s) pour une classe
Fiche de souhaits pour les groupes non scolaire(s)	Tous les spectacles de la programmation	1 ou plusieurs spectacle(s) pour un groupe

⚠ La fiche de souhait devra obligatoirement être signée par le responsable de l'établissement ou de la structure.

Envoyez la fiche de souhaits :

- par courrier : Théâtre Luxembourg de Meaux - 4 rue Cornillon- BP213 77103 Meaux
- ou par mail : actionculturelletlm@meaux.fr

Calendrier de réservation :

Pour les établissements scolaires :

	Dates limite de retour des fiches de souhaits	Dates de réponse du théâtre
Spectacles entre octobre 2024 et janvier 2025	13 septembre 2024	30 septembre 2024
Spectacles entre février et mai 2025	4 novembre 2024	29 novembre 2024

En dehors de ces dates, vous pouvez adresser votre demande qui pourra être validée s'il reste de la place.

- Pour les partenaires (non scolaires) : les réservations peuvent se faire tout au long de l'année dans la limite des places disponibles.

CONFIRMATION DE RÉSERVATION :

Une fois le courrier de validation du théâtre reçu tous les établissements devront respecter le calendrier suivant :

- Dans les 15 jours suivant la réception du courrier de confirmation : Renvoi du courrier de confirmation tamponné et signé ;
- Jusqu'à un mois avant la représentation : versement de l'acompte de (50 %) ;
- Le jour de la représentation : règlement du solde au Théâtre.

SÉLECTION

Les groupes scolaires ayant remis leur demande dans le délai préconisé auront la priorité. Cependant, la sélection ne sera pas basée sur l'ordre d'arrivée de la fiche de souhaits.

Priorité :

1. Établissements de Meaux
2. Établissements de la CAPM
3. Établissements extérieurs

Pour les groupes partenaires non scolaires, une priorité sera donnée aux groupes présentant un projet culturel (un parcours avec des actions sera favorisé).

À savoir: Si une classe ou école n'a pas pu assister à un spectacle par manque de place, elle aura automatiquement la priorité pour un autre spectacle demandé (dans la limite des places disponibles).

Notre objectif: Au moins un spectacle par classe et une action culturelle par classe.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Rappel: Les accompagnateurs ont la gratuité selon la règle (hormis structure médicale):

- 1 pour 8 en maternelle
- 1 pour 12 en élémentaire et collège
- 1 pour 15 en lycée

Au-delà du taux d'encadrement habituel et dans la limite des places disponibles, les billets seront facturés.

Modes de règlement:

- Espèces au guichet le jour du spectacle
- Chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor public
- Virement administratif (bon de commande)
- Pass culture

Sans nouvelle de votre part 15 jours suivant la confirmation, les places pré-réservées seront remises à la vente.

Attention: Votre quota de places peut être ajusté jusqu'à 10 jours ouvrés avant le spectacle. Passé ce délai, 80 % minimum de la réservation sera facturée à l'établissement, même si le nombre d'absents est supérieur à 20 % de la réservation initiale.

PASS CULTURE POUR LES ÉLÈVES DE LA 6^E À LA TERMINALE

(renseignements: <https://pass.culture.fr/espace-professeurs/>)

1. Informez-nous de votre intention de régler une réservation par ce biais.
2. Pré-réservez sur ADAGE l'offre vous étant destinée.
3. Finalisez la réservation: votre chef(fe) d'établissement doit confirmer la réservation sur ADAGE avant la date limite.

Attention: Une offre Pass Culture doit obligatoirement être validée avant la date limite de confirmation affichée dans l'offre. Les actions menées sans validation préalable des offres par le chef d'établissement ne pourront pas être financées par les crédits du Pass Culture (fonds propre ou autres subventions).

MODALITÉ D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT :

Toute annulation de votre part peut être annoncée jusqu'à un mois avant la représentation. Passé ce délai, nous conserverons l'acompte qui pourra être utilisé sur un autre spectacle de la saison en cours.

À 15 jours du spectacle, la totalité de la somme sera due.

Aucun remboursement ne sera possible à l'exception des circonstances suivantes:

- Annulation par le théâtre de la représentation
- Catastrophe naturelle ou sanitaire

TARIFS

Tarifs scolaires:

Catégorie	Théâtre Luxembourg	Espace Caravelle
A	29 €	/
B	19 €	/
C	14 €	11 €
D	10 €	8 €
J. P.	6 €	6 €

Tarifs groupes et partenaires: Contacter Julie Merville.

PRÉPARER VOTRE VENUE AU THÉÂTRE

AVANT LE SPECTACLE :

Le théâtre vous enverra les informations pratiques un mois avant votre venue (plan d'accès, consignes de sécurité, horaires d'arrivée, dossier pédagogique).

Merci de sensibiliser les élèves et les accompagnateurs avant leur venue (être spectateurs, l'œuvre...).

LE JOUR J :

- Arrivée 30 minutes avant la représentation.
- Règlement du solde
- Le retrait des billets s'effectue au guichet du théâtre
- Le personnel du théâtre accueille le groupe et le guide vers ses places. Les enfants restent sous la vigilance et la responsabilité des accompagnateurs.

Merci de nous signaler en amont toute personne ou groupe présentant un handicap pour nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions.

APRÈS LA REPRÉSENTATION

Un parcours ne s'arrête pas quand les lumières se rallument ! Éveillez l'esprit critique de vos élèves :

- Avec les dossiers pédagogiques des compagnies
- En faisant un retour d'impressions et en échangeant avec vos élèves (thématique, scénographie...)

Nous serions ravis de recueillir vos impressions et celles de vos élèves ainsi que vos suggestions d'amélioration.

SI VOUS PARTICIPEZ AUX ACTIONS CULTURELLES

Les compagnies font part de leurs besoins avant leur venue. Merci de les respecter (lieu dédié, effectifs maximums). Ces demandes sont essentielles à la qualité de leur prestation.

Il est important de suivre le planning fixé et validé ensemble (créneaux horaires).

L'enseignant ne doit pas être extérieur à l'atelier. Il est important d'y trouver sa place et de s'impliquer dans la découverte des élèves (sensibiliser le groupe à la venue des artistes, participer passivement ou activement à l'atelier, faire un retour sur l'action...)

Contacts

Actions Culturelles, accueil des groupes :

Julie MERVILLE
actionculturelletlm@meaux.fr
06 21 59 54 89
01 83 69 04 32

Billetterie, contact administratif :

Cindy BAGRIN
tlm@meaux.fr
01 83 69 04 44